

Montréal, le 3 avril 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^c André Turmel
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L.,s.r.l.
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 3700,
C.P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9

M^c Dominique Neuman, LL
1535, Rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, Local
Kwavnick
Montréal (Québec) H3G 1L7

**Objet : Demande relative à la modification des Conditions de service et des
frais afférents d'Hydro-Québec
Dossier de la Régie : R-3964-2016**

M^c Turmel et M^c Neuman,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de vos correspondances en date du 31 mars et du 3 avril 2017 respectivement, requérant un délai additionnel pour le dépôt de votre preuve dans le présent dossier.

Considérant les motifs invoqués, la Régie accorde un délai additionnel pour le dépôt de vos preuves, **soit jusqu'à 12h, le 7 avril 2017.**

Elle fixe en conséquence le nouvel échéancier suivant :

Le 18 avril 2017 à 12h	Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements (DDR) à la FCEI et SÉ/AQLPA
Le 21 avril 2017 à 12h	Date limite pour le dépôt des réponses de la FCEI et de SÉ/AQLPA aux DDR

La Régie rappelle qu'il est important de respecter un délai raisonnable afin de requérir un délai additionnel à l'égard d'un échéancier qu'elle fixe pour le traitement d'une demande.

Veillez agréer, messieurs Turmel et Neuman, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate

Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml